

Image not found or type unknown



Donation a son enfant majeur

Par **colni**, le **11/11/2015** à **11:43**

bonjour,

nous voudrions donner 60 000 euros a notre fille pour l'achat d'un appartement.
Mon mari va avoir 70 ans et moi j'ai 66 ans.

Sous quelle forme puis je verser cette somme sans payer ni avocat ni taxe.merci de bien vouloir me renseigner

Par **morobar**, le **11/11/2015** à **17:55**

Bonjour,

Il suffit de déclarer ces (deux) dons manuels au fisc à l'aide de l'imprimé CERFA n°13427*06 à transmettre par le donataire dans le mois qui suit le don.

Pas besoin d'avocat, et vous ne franchissez pas la limite taxable, soit 31865 euro par donateur.

Il n' a donc aucune raison de faire du dessous de table au risque d'une révélation fiscale.